Relations fédérales-provinciales

(1620)

Le premier ministre a dit dans son discours sur l'Adresse en réponse au discours du Trône qu'il considérait la réforme constitutionnelle comme une très grande priorité de son nouveau gouvernement. La mesure qu'il prend aujourd'hui en présentant ce bill prépare la voie vers la réforme constitutionnelle.

Je ne suis pas contre la réforme de la constitution. En fait, vous verrez par mes observations de cet après-midi combien j'y suis favorable. C'est précisément parce que la réforme constitutionnelle est si importante qu'elle doit être faite de la bonne manière. Je crois que la personne qui servira d'intermédiaire aux termes de ce bill, M. Gordon Robertson, ou le titulaire quel qu'il soit du poste de secrétaire, devrait être un ministre de la Couronne. Je m'oppose donc au bill pour cette raison et non parce que je ne veux pas d'une amélioration des relations fédérales-provinciales, ni de mesures visant à les améliorer. Je m'oppose à ce bill parce que je ne veux pas que ce rôle important et délicat soit confié à une personne qui ne pourra venir à la Chambre pour répondre aux questions des députés.

Pendant le peu de temps où j'ai siégé à la Chambre des communes, j'ai pu observer la façon dont les hauts fonctionnaires du gouvernement, en particulier le petit groupe de ceux qui occupent des postes assez importants pour influencer la politique, agissent avec les premiers ministres des provinces. Ce bill renforcera ce groupe puissant et ce style de gouvernement qui vise finalement à court-circuiter la Chambre des communes.

Ces hauts fonctionnaires ont adopté cette attitude avec la bénédiction du premier ministre et de son gouvernement, qui préconisent une centralisation excessive du pouvoir au Canada, à l'exclusion de la Chambre des communes. Lorsque ce bill aura été adopté, et il ne saurait en être autrement, nous verrons le titulaire de ce poste engager des négociations délicates sur des questions comme l'énergie et l'application des politiques sociales dans le pays. Le secrétaire engagera ces négociations avec les premiers ministres des provinces sans que nous en ayons connaissance. Je m'y oppose très fortement. J'ai un certain nombre d'objections que je formulerai à la Chambre cet après-midi car je considère cette question comme très importante.

Je voudrais que le premier ministre se rende compte que mon exposé est positif. Je le répète, ce que le premier ministre tente de faire, c'est une réforme constitutionnelle. Je tiens seulement que cela se fasse de façon à ce que je puisse y participer à titre de député. Dans quelques instants, je donnerai quelques exemples assez importants qui montrent pourquoi il importe tant que les députés puissent participer.

Avant de laisser la question du poste de secrétaire que doit occuper M. Gordon Robertson, je voudrais faire bien comprendre que je le considère comme un homme averti de haute moralité, qui est un atout pour le Canada. Toutefois, j'aimerais savoir ce que M. Gordon Robertson pense de toute la question des relations fédérales-provinciales et de la mise en application du rapport sur la constitution présenté lors d'une législature antérieure par un comité mixte du Sénat et de la Chambre. Je voudrais savoir ce qu'il en pense puisque le premier ministre l'a mentionné à plusieurs reprises. Je voudrais savoir quelle est sa position dans tout le domaine de la politique sociale, de l'énergie et des autres questions très concrètes au sujet desquelles il devra négocier.

Il est intolérable que le titulaire de ce poste relève du premier ministre, justement en raison du pouvoir qu'il exercera lors des négociations avec les premiers ministres des provinces. Je veux que ce titulaire soit ici à la Chambre, et, je le répète, j'insiste cet après-midi pour que le titulaire d'un tel poste soit ministre de la Couronne.

Je ne veux pas qu'on entende par là qu'il faudra plus de bureaucrates. Cela pourrait être un tout petit bureau. Sous ce rapport, je rappelle aux députés que le ministre des Affaires gouvernementales de l'Alberta dirige le plus petit bureau de tout le gouvernement à très peu de frais. Étant ministre, il peut mener des consultations de ce genre et entretenir les rapports qui s'imposent et qui sont essentiels. J'aurais voulu qu'ici on imite son style d'action en matière de relations fédérales-provinciales.

C'est un aspect important, car il s'agit non seulement d'établir un bureau chargé des relations fédérales-provinciales, mais parce qu'il touche au cœur même du partage constitutionnel des pouvoirs au Canada. Voilà pourquoi le premier ministre prend bien soin de procéder de la façon qu'il veut. Cet aspect touche à toute cette question de la décentralisation des ministères fédéraux.

Je me réjouis de ce que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) soit parmi nous, car j'entends parler de son ministère dans un moment.

Cet aspect touche également au domaine des relations internationales et à la façon de les conduire; à ce propos, j'aimerais dire un mot, notamment, des conférences réunissant les trois paliers de gouvernement. Quand je songe aux relations fédérales-provinciales, aux relations entre gouvernements, je m'efforce de voir où ce bill nous amène, et je dois pour cela le placer dans le contexte actuel.

Quand nous songeons aux caractéristiques de notre pays, nous pouvons comprendre pourquoi cette question est si importante pour le bien-être du Canada, et pourquoi il est si important que les relations fédérales-provinciales soient institutionnalisées d'une façon qui tienne compte de la capacité de participation des députés.

Je veux parler de deux importantes caractéristiques que nous observons aujourd'hui au pays en ce qui concerne les relations intergouvernementales. D'abord, que cela nous plaise ou non, nous devenons un pays de plus en plus régi par un appareil gouvernemental, et je le dis en pensant aux trois paliers de gouvernement, et non seulement au seul gouvernement fédéral. La seconde caractéristique importante que nous observons aujourd'hui au pays peut être reliée à l'urbanisation, et c'est pourquoi toute cette question est si importante. Nous devons nous rendre compte à quel point notre pays devient dépendant de l'appareil gouvernemental. Nous connaissons tous très bien les faits et les statistiques à cet égard.

Nous savons que tous les échelons de gouvernement connaissent une expansion qui dépasse celle de l'économie. Le Conseil économique du Canada nous en a avertis. Les chiffres indiquent qu'avant la fin de la présente décennie les gouvernements accapareront 50 p. 100 du produit national brut. Il n'est que juste de signaler que l'accroissement accuse un rythme plus rapide dans le secteur des dépenses provinciales. Ceci s'explique du fait que les programmes provinciaux de subventions au titre de la sécurité sociale qui découlent directement de la situation économique et des politiques fédérales en matière économique et sociale sont profondément touchés par les décisions du gouvernement fédéral. Par conséquent, lorsque nous envisageons la hausse des dépenses gouvernementales, nous découvrons que l'activité individuelle est de plus en plus grevée de